

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 9 DECEMBRE 2022

### N° 2022-499 ATTRIBUTION D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT – PROGRAMME 2022

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n°2020-323 du 23 septembre 2020, relative au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH).

Vu la délibération n°2020-447 du 9 décembre 2020 relative à l'approbation du règlement des aides de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

Vu la délibération n°2020-448 du 9 décembre 2020, relative à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au programme Eco-PASS – propriétaire en Vendée.

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 attribuant les délégations à la Présidente.

Considérant que les demandes d'aide suivantes sont conformes aux critères d'éligibilité, la Présidente décide d'attribuer les subventions suivantes :

#### Dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

N° dossier	Nom	Commune du projet	Montant Aide
PTRE255	COUDRIN	SAINT MARTIN DES NOYERS	250,00 €
PTRE278	PASQUIER	SAINTE CECILE	250,00 €

Budget initial	Montant engagé	Reste après engagement	Dont montant déjà versé
53 750,00 €	30 000,00 €	23 750,00 €	6 250,00 €

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 12/12/2022

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

The logo for SLO (Syndicat Local Originaire) is located in the top right corner of the document. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or swoosh underneath the letters.

ID : 085-248500340-20221209-2022\_499-AR

Le versement des aides sera effectué sur présentation des justificatifs de paiement validés par les conseillers habitat.

À CHANTONNAY, le 9 décembre 2022

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET